



## Passons à l'action !

**André Santini,**  
président du Syndicat  
des eaux d'Ile-de-France  
& **Jean-Michel  
Severino,**  
directeur général de  
l'Agence française de  
développement

Face à l'ampleur du défi que représente l'accès à l'eau, que pouvons-nous faire, nous, citoyens et élus français ? Beaucoup. De nombreuses initiatives de coopération décentralisée rapprochent nos communes de villes de pays en développement. En vigueur depuis 2005, la loi Oudin-Santini donne aux collectivités territoriales françaises l'occasion de devenir de véritables acteurs du développement dans le domaine de l'eau. Elle les autorise à financer, à hauteur de 1% des recettes des services d'eau et d'assainissement et des actions de coopération internationale dans ces mêmes domaines.

**“Nous pouvons sauver des milliers de vies.”**

Un Toulousain contribue ainsi à l'accès à l'eau potable des familles tchadiennes de la ville de N'Djamena. Ces projets permettent de mobiliser des ressources

financières, mais aussi et surtout l'expérience des collectivités territoriales et des agences de bassin. En partageant leur savoir-faire avec leurs homologues du Sud, les ingénieurs territoriaux et les élus locaux français volontaires participent à l'appropriation des infrastructures par les populations concernées, et ainsi à une gestion durable des ressources. Cette solidarité à échelle humaine permet de sauver des milliers de vies à un coût infime pour le consommateur français. Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France a ainsi mobilisé depuis 1986 13 millions d'euros qui ont bénéficié à près de 2 millions de personnes dans 16 pays, grâce à une contribution annuelle de moins d'un euro par foyer francilien. A l'image de ces villes qui s'engagent, il est grand temps d'accroître nos efforts. Cela implique une démarche militante.

Elus et citoyens français, pourquoi pas vous ?